



# Particip' A21

## CONTEXTE

L'élaboration de l'acte 2 de l'Agenda 21 est l'occasion de renforcer la gouvernance de la démarche. Après avoir mis en place de 2010 à 2012, un comité de pilotage et un comité technique depuis 2010, il est nécessaire de repenser l'implication des acteurs (habitants, services, acteurs locaux et institutionnels) pour en définir leur nouveau rôle. Les éléments déterminants d'une démarche de Développement durable que sont, le pilotage transversal, l'association des parties prenantes, constituent à la fois une nécessité et une opportunité pour améliorer la performance des actions. La responsabilité sociétale, par sa norme ISO 26000 évalue la gouvernance, le dialogue, la gestion interne. Engagée dans ces deux démarches A21 et Responsabilité Sociétale, la Ville va chercher alors à renforcer la participation par des nouveaux dispositifs et la formation des services.

## OBJECTIFS

- ▶ Ouvrir l'A21 et la RSO à la population et aux acteurs locaux/institutionnels
- ▶ Innover dans la participation
- ▶ Acculturer les services à la gouvernance partagée.

## CONTRIBUTIONS

### Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE – 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT – 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION – 3 : DÉFI INCONTOURNABLE

